



PROCÉDURE WEB - SCOLAGO

IMPORTANT!

Les candidatures seront traitées uniquement à la réception de l'ensemble des documents exigés. S'il manque quoi que ce soit, nous **vous en ferons part par courriel**.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ – SUPPLÉANCE EN ENSEIGNEMENT

Afin d'effectuer de la suppléance dans les écoles primaires et secondaires du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-dessous CSSPO) :

1. Qualification légale en enseignement (brevet, permis, autorisation provisoire);
2. Démontrer que vous êtes inscrit(e) à l'université dans un programme en enseignement ou toute autre discipline;
3. Avoir complété un certificat ou un baccalauréat dans une autre discipline que l'enseignement;
4. Détenir ou être en cours d'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) ou un diplôme d'études collégiales (DEC) et fournir un relevé de notes officiel, ainsi que le diplôme;
5. Avoir l'autorisation légale de travailler au Canada, s'il y a lieu.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ – PERSONNEL DE SOUTIEN ET PROFESSIONNEL

1. Avoir complété un certificat ou un baccalauréat dans une autre discipline que l'enseignement;
2. Démontrer que vous êtes inscrit(e) à l'université dans un programme en enseignement ou toute autre discipline;
3. Détenir ou être en cours d'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) ou un diplôme d'études collégiales (DEC) et fournir un relevé de notes officiel, ainsi que le diplôme;
4. Détenir un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnels;
5. Avoir l'autorisation légale de travailler au Canada, s'il y a lieu.

ÉTAPES À SUIVRE

1 – Inscription dans l'application Scolago

2 – Remplir les documents dans l'enveloppe d'embauche, cliquez [ici](#) pour accéder aux formulaires à remplir.

3 – Vous devez fournir une copie des documents suivants :

- Spécimen de chèque pour le dépôt salarial
- Certificat de naissance ou passeport
- Preuve de citoyenneté canadienne, s'il y a lieu
- Relevés de notes (secondaire, collégial et universitaire)
- Diplômes (secondaire, collégial et universitaire), s'il y a lieu
- Brevet d'enseignement, permis d'enseignement ou autorisation d'enseigner valide du Québec, s'il y a lieu
- Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec, s'il y a lieu
- Attestation de vos années d'expérience **en lien avec votre emploi**, autres qu'au CSSPO (s'il y a lieu) afin que votre rémunération corresponde à votre expérience de travail

Lorsque toutes les pièces sont reçues, le Service des ressources humaines procède à l'analyse de votre dossier, vérifie les antécédents judiciaires et détermine l'état de votre dossier dans l'application « Scolago ».

Les dossiers incomplets seront refusés après le délai de trois (3 mois) et ne seront pas conservés par le Service des ressources humaines.

Le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais est un organisme visé par la **Loi sur la Laïcité de l'État**. Toute personne embauchée au CSSPO s'engage à en respecter les dispositions.